

UN BUDGET COMMUNAL MAÎTRISÉ



❖ **TRAVAUX**
❖ Un rond-point
❖ rénové
❖ P/4



❖ **NOUVEAU
À MARMAGNE**
❖ Studio 34
❖ P/12



❖ **UNE BOUTIQUE
ÉPHÉMÈRE**
❖ pour les créateurs
❖ P/2

Édito



INFOS MAIRIE /

Tél. : 02 48 26 84 01

Fax : 02 48 26 05 80

mairie.marmagne@wanadoo.fr

www.marmagne.fr

Appli : Ki&Ki

Élu de permanence

le week-end :

06 67 98 65 48

Ouverture le lundi :

8h00-11h30/13h30-17h00

Les mardi, jeudi et vendredi :

8h00-12h00/13h30-17h00

Le mercredi :

8h00-13h00

Le samedi :

8h30-11h30

**FERMETURE
DE LA MAIRIE
AU PUBLIC,
L'APRÈS-MIDI,
DU 15 JUILLET
AU 15 AOÛT**

Le soleil a illuminé avec ardeur notre belle commune mais le manque de précipitations des mois de mars et d'avril, et un mois de mai humide, laisse envisager un déficit hydrique cet été. Soyons économes et respectueux de cette ressource « eau » indispensable à la vie.

Restons aussi très prudents en maintenant les gestes barrières afin de se préserver de cette COVID 19 redoutable et imprévisible dans son évolution. Le combat se poursuit ponctué de batailles gagnées avec la progression de la vaccination.

J'en profite pour rendre hommage et remercier l'ensemble des professionnels de santé de notre commune dans cette lutte au quotidien pour la santé de nos habitants dans cette période compliquée.

Notre équipe municipale poursuit avec énergie et passion son action. Vous découvrez dans le centre de notre village l'exposition « Marmagne à ciel ouvert » depuis le 30 mai (jusqu'au 2 juillet) sur le thème « Les couleurs de la vie », des carrés décorés et peints invitant les visiteurs à faire une balade au fil des rues principales de notre bourg.

Notre salle d'exposition, située rue du stade, face à la bibliothèque, se métamorphose, le temps d'un été et ce depuis le 1^{er} juin, en une boutique éphémère. Elle ouvre ses portes aux artisans créateurs de notre région.

Un nouveau tracteur va rejoindre notre atelier municipal, plus petit, équipé d'une élagueuse et d'un broyeur. Il sera plus particulièrement chargé de l'entretien des bords du canal et de la piste cyclable, mais permettra aussi, par son gabarit, d'effectuer des tâches plus élaborées dans les nombreux secteurs à entretenir de notre vaste commune.

Bel été à vous !

B. Dupérat

Maire de Marmagne



FEU D'ARTIFICE

Feu d'artifice au stade le **mardi 13 juillet à partir de 23h.**

Retraite au flambeau dès 21h30, départ du Chalet. En raison de la crise sanitaire, il n'y aura pas de bal, ni de buvette.

LA BOUTIQUE ÉPHÉMÈRE

À l'initiative de Catherine Rebottaro, adjointe « Culture, animation, sport » et de Frédérique Roy-Margueritat, conseillère municipale, la salle d'expositions, située rue du Stade, va retrouver une nouvelle vie le temps d'un été.

À compter du 1^{er} juin, une boutique éphémère joliment aménagée, ouvre ses portes aux artisans créateurs de la région.

Pour tous renseignements, vous pouvez les contacter par mail à l'adresse suivante : **laboutiquemarmagne@gmail.com**



ACTIVITÉS AU JARDIN

À la crèche les Petits Marmignons, les enfants ont découvert le bac à sable.

La mairie de Marmagne nous a livré du sable, grâce aux agents de la mairie, permettant ainsi de remplir notre bac « tortue » qui était jusqu'ici inutilisé dans le jardin.

Quelle joie pour les enfants de pouvoir creuser, transvaser et manipuler du sable. Nous sommes convaincus chez Liveli (anciennement Crèche Attitude qui gère la structure), de l'importance de changer d'air pour les plus petits, c'est pour cela que nous organisons régulièrement des activités dans le jardin. La crèche bénéficie d'un bel espace extérieur.

Merci à la mairie de Marmagne pour ce don de sable qui fait le bonheur au quotidien des petits et des grands.



SEMAINE NATIONALE DE LA PETITE ENFANCE

Le mois de mars était très attendu à la crèche Les Petits Marmignons. En effet, la semaine du 20 au 27 mars 2021 était entièrement dédiée aux parents des enfants accueillis, grâce à la Semaine Nationale de la Petite Enfance.



Chaque année, cette semaine a pour objectif de mettre en avant le trinôme parents / enfants / professionnelles, au travers d'ateliers réalisés tous les jours.



Cette année, le thème était « drôles d'histoires ». Un thème qui a pu laisser libre court à l'imagination des professionnelles de l'équipe des Marmignons. Au programme : comptines sur le thème de l'eau avec des raideaux fabriqués en matériaux de

récupération, histoires sous forme d'ombres chinoises, création d'un livre photos qui raconte la journée d'Harl à la crèche (une peluche chienne), création d'histoires à partir de galets décorés par les enfants et histoires racontées dans le noir.



Une variété d'ateliers qui ont su plaire aux parents qui sont venus avec plaisir les découvrir avec leurs enfants. Tout le monde a pris beaucoup de plaisir lors de cette semaine, les professionnelles pour préparer les ateliers, et, surtout, les parents et leurs enfants au travers de leurs réactions. Vivement l'année prochaine !!

LABEL ECOLO CRÈCHE RENOUEVÉ

écolo
CRÈCHE

L'équipe des Petits Marmignons est très heureuse de vous faire partager une bonne nouvelle : nous avons à nouveau obtenu le label Ecolo crèche®, lors du comité qui a eu lieu en mars dernier. Et ce, pour une durée de 3 ans.

Nous sommes fières du travail que nous avons accompli ces derniers mois et des changements que nous avons mis en place à la crèche. Cela nous a permis d'améliorer notre impact sur l'environnement, qui est très important pour nous, car c'est notre fil conducteur cette année pour notre projet annuel d'actions pédagogiques. Nous avons pu également apprendre aux enfants la nécessité de prendre soin de la nature au travers de nouvelles activités.

Dès que la situation sanitaire le permettra, nous allons fêter cette nouvelle comme il se doit, avec les familles et les représentants de la commune.



Lors du dernier confinement, l'école de Marmagne a de nouveau accueilli des enfants de personnels nécessaires à la gestion de la crise sanitaire. Les élèves ont pu travailler avec les professeurs volontaires et ils ont réalisé une **fresque géante**, affichée désormais dans la salle de motricité de l'école. Petits et grands ont agi ensemble pour créer un arbre magique, multicolore, rempli d'œufs de Pâques.

VOTE PAR PROCURATION : COMMENT FAIRE LA DÉMARCHÉ ?

L'électeur qui donne procuration doit remplir un formulaire.

Il a 3 possibilités pour faire la démarche :

- Utiliser le portail citoyen www.maprocuration.gouv.fr, puis aller en personne à la gendarmerie ou au commissariat avec un justificatif d'identité et l'e-mail de confirmation du dépôt de la demande en ligne ;
- Imprimer le formulaire disponible sur internet, puis le remettre, en personne et en présentant un justificatif d'identité, à la gendarmerie ou au commissariat ou au tribunal ou dans un lieu accueillant du public défini par le préfet ;
- Remplir à la main le formulaire disponible sur place (gendarmerie ou commissariat ou tribunal, ou lieu accueillant du public défini par le préfet) et présenter en personne un justificatif d'identité.

CÉRÉMONIE DU 19 MARS

Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc en 1962.



UN ROND-POINT TOUT NEUF

Après une vingtaine d'années d'existence, le rond-point de la Croix saint Marc avait besoin d'une rénovation.

Compte tenu de l'évolution climatique, avec de gros épisodes de sécheresse dans notre région, la réflexion concernant cette rénovation est allée dans ce sens.

Nous avons donc porté notre choix sur des plantes peu gourmandes en eau tout en essayant de préserver une floraison estivale et un peu de verdure pour l'hiver.

Il est bien sûr pour le moment au stade de « bébé ». Nous attendons avec impatience une météo favorable qui permettra aux végétaux de grandir et de nous offrir une explosion de couleurs cet été.



Jetez vos masques chirurgicaux dans une poubelle !
Les espaces extérieurs ne sont pas des poubelles !

CÉLÉBRATIONS DU 8 MAI

C'est dans la situation exceptionnelle liée à l'état d'urgence sanitaire que les célébrations du 8 Mai se sont déroulées au monument aux Morts, à la stèle du Luet, et à la stèle de Pont-Vert.



Le maire et les autorités civiles et militaires ont procédé aux dépôts de gerbes pour commémorer la victoire remportée par les armées françaises et alliées en 1945.

“

Cette guerre est une guerre mondiale. Dans l'univers libre, des forces immenses n'ont pas encore donné. Un jour, ces forces écraseront l'ennemi. Il faut que la France, ce jour-là, soit présente à la victoire. Alors, elle retrouvera sa liberté et sa grandeur.

”

Charles de Gaulle (1890 - 1970)

BILAN 2020

FONCTIONNEMENT

Nous pouvons noter :

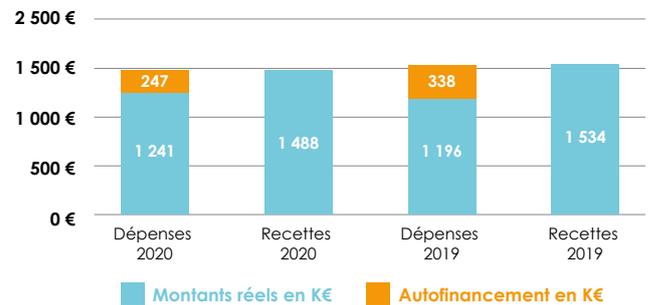
- une augmentation de 3,72% des dépenses réelles de fonctionnement passant de 1 196 K€ en 2019 à 1 241 K€ en 2020.
- une baisse des recettes réelles de fonctionnement de 3,05% passant de 1 534K€ en 2019 à 1 488K€ en 2020.

Le résultat réel de fonctionnement (ou autofinancement brut) est de 247 K€ en 2020. Il était de 338 K€ en 2019, soit une baisse de 26,96%.

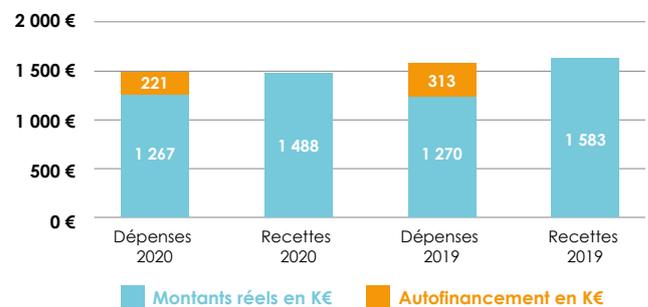
Sur ces dix dernières années, le résultat réel de fonctionnement a été pour Marmagne, au minimum de 202 K€, en moyenne de 274 K€ et au maximum de 338 K€. Le résultat de 2020, à 247 K€ reste bon.

Si on inclut notamment les opérations d'ordre, les charges globales de fonctionnement sont de 1267K€, les recettes restant à 1 488 K€, **le résultat comptable est de 221 K€, en baisse de 29,60% par rapport à celui de 2019 (313 K€).** Il est de 111€ par habitant.

DÉPENSES ET RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT, AUTOFINANCEMENT BRUT



RÉSULTATS COMPTABLES



INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement (principalement du remboursement de capital d'emprunt pour 78 691 euros, des travaux à la cantine pour 20 587 euros, l'achat d'un nouveau panneau municipal pour 14 631 euros, de 12 cases columbarium pour 12 592 euros, de décorations lumineuses pour 9 830 euros, des travaux dans le centre technique pour 9 264 euros, d'accessibilité handicapés au Chalet pour 8 818 euros), sont en baisse, passant de 485 K€ en 2019 à 219 K€ en 2020.

En effet, 2020 a été une année de changement d'équipe et de crise sanitaire. Pour les deux plus gros projets (réhabilitation de la salle des fêtes et réhabilitation de la place de la gare), seules les phases d'étude ont pu démarrer.

Les recettes d'investissement passent de 394 K€ en 2019 à 368 K€ en 2020.

Nous passons donc d'un déficit d'investissement de 91 K€ en 2019 à un excédent d'investissement de 149 K€ en 2020.

Le résultat d'ensemble (fonctionnement + investissement) de l'exercice passe donc de 222 K€ en 2019 à 370 K€ en 2020 soit une augmentation de 66,26%.

DETTE

L'encours de dette est de 633 K€ au 31 décembre, entièrement à taux fixe, suite au nouvel emprunt pour l'achat du centre technique réalisé en janvier 2020.

La dette est donc de 317€ par habitant.

Voici le tableau de comparaison de la dette et des résultats de 2019, dernière statistique publiée, pour les communes de même strate (2000 à 3500 habitants appartenant à un groupement fiscalisé).

	Marmagne		Moyenne de la strate en 2019
	2020	2019	
Résultat comptable par habitant	111	154	167
Résultat ensemble par habitant	186	109	149
En cours de dette par habitant (€/hab)	317	239	703

BUDGET 2021

LES TAXES LOCALES

Suite à la suppression de la taxe d'habitation, l'état compense complètement les recettes en réaffectant notamment aux communes le produit de la taxe foncière du département. Une commune qui souhaite maintenir ses taux 2020 doit donc voter pour la taxe foncière sur les propriétés bâties le taux de la commune 2020 + 19,72 % (taux département). Marmagne souhaitant maintenir ses taux va donc voter un taux de foncier non bâti de 17,40 % inchangé depuis 2010 et un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties de 33,67% (13,95% inchangé depuis 2012 plus 19,72%). Le taux de taxe foncière sur propriétés bâties du département devient nul.

En 2019, dernière date pour les statistiques fournies, nos taux restent très inférieurs aux taux des communes de notre strate.

Part des taux votée par les communes	Marmagne 2021	Marmagne 2019	Moyenne strate 2019
Taux taxe habitation		8,06%	13,45%
Taux taxe foncière bâti, incluant part département en 2021	33,67%	13,95%	17,63%
Taux taxe foncière non bâti	17,40%	17,40%	49,15%



BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Le budget primitif de fonctionnement passe de 2 024 675,06 € en 2020 à 2 286 120,01 € en 2021, soit une hausse de 12,91%.

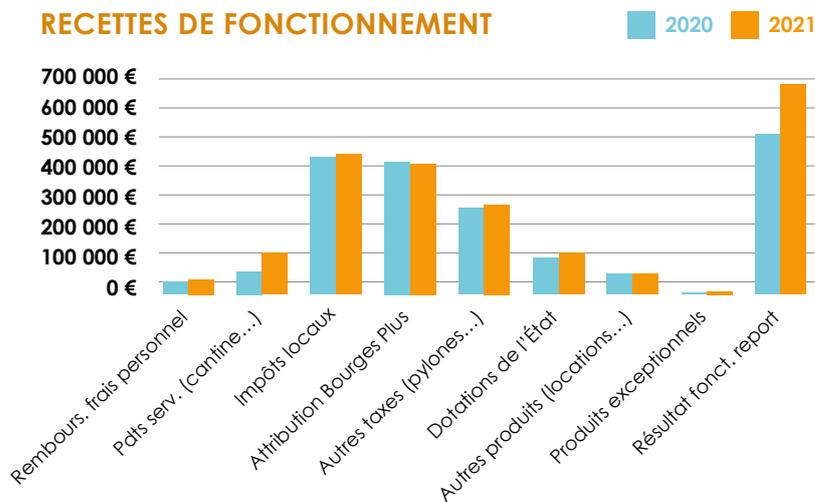
Recettes

Le résultat de fonctionnement reporté, dû aux bons résultats de 2020, passe de 527 771,06 € à 695 485,45 €, soit une hausse de 31,78%. Son évolution explique en grande partie la hausse du budget.

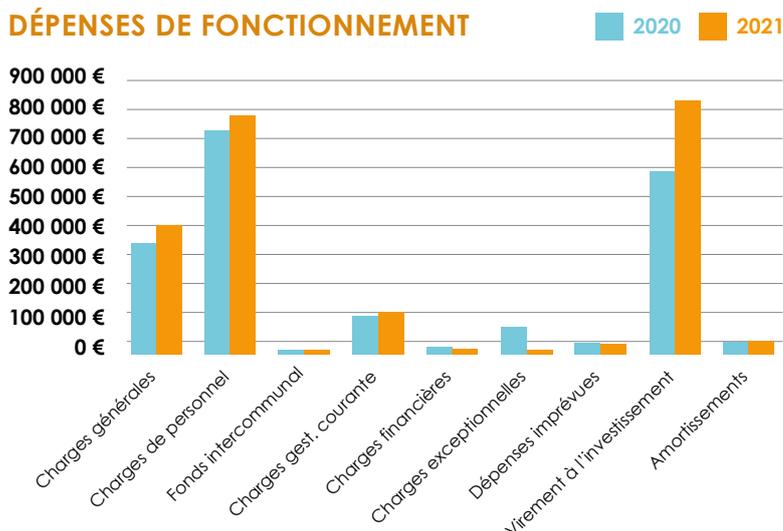
Dépenses

Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement est de 850 694,58 €, en hausse de 39,12% par rapport à 2020. Le budget primitif de dépenses réelles (hors opérations d'ordre et virement à la section d'investissement) passe de 1 387 655,24 € en 2020 à 1 408 805,43 € en 2021, soit une augmentation de 1,52%.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



BUDGET D'INVESTISSEMENT

Le budget primitif d'investissement passe de 1 009 105,50 € (opération d'ordre incluse) en 2020 à 1 197 775,71 €, soit une augmentation de 18,70%, dont 60 810,51 € en reste à réaliser dépenses 2020 et 40 667€ en reste à réaliser recettes 2020.

Les recettes proviennent essentiellement :

- du prélèvement sur le fonctionnement (71,02%) ;
- des subventions : état, agglo Bourges Plus, région, agence de l'eau (15,67%) ;
- du FCTVA ou remboursement de TVA, de la TLE ou taxe locale équipement (7,62%).

Certaines demandes de subvention sont en attente mais d'ores et déjà :

- L'état a attribué 148 726 € pour la réhabilitation de la salle des fêtes, 18 126 € pour l'aménagement du terrain de foot, 4 947 € pour les travaux de la cantine, 3 876 € pour l'accessibilité chalet, 2 616 € pour les menuiseries de la salle de réunion, 1 954 € pour les menuiseries de la salle de musique.
- La région a attribué 13 600 € et l'agence de l'eau 21 200 € pour l'acquisition du pré en face de l'aire de jeux (enjeu de biodiversité).
- L'agglomération a attribué 1 707 € pour les travaux canal de Berry.
- Les nouvelles dépenses d'investissements prévues sont de 1 103 624,34 € (en hausse de 35,62%).

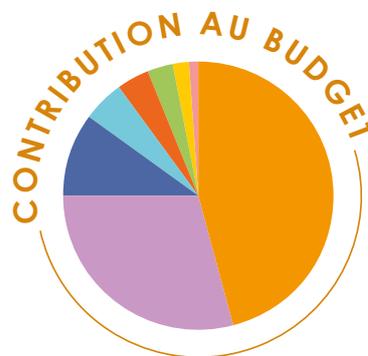
Les dépenses 2021 concernent principalement (montants TTC) :

- la réhabilitation et l'agrandissement de la salle des fêtes pour 503 686 € (en sus des 20 520 € de reste à réaliser 2020) ;
- le remboursement d'emprunt pour 84 456,33€ ;
- des achats pour le centre technique pour 81 342 € : 1 tracteur, 1 broyeur, 1 épaveuse, 1 balayeuse ;
- l'aménagement d'un terrain de de foot annexe, arrosage, clôture pour 54 377,54 € ;
- l'aménagement de la place de la gare pour un budget partiel de 45 425,47 €, dont 34 593,60 € pour le contrat de maîtrise d'œuvre, les travaux devant être réalisés en 2022 ;
- l'achat du pré en face de l'aire de jeux entre Marmagne et Berry-Bouy pour 43 602,54 € ;
- la réfection d'un tiers de la toiture de l'école (rapport attendu pour savoir si cela peut attendre) pour 3 3060,62€ ;
- l'aménagement de la plaine de jeux pour 33 000 € ;
- le projet numérisation de l'école pour 29 193€ ;
- des travaux dans le gymnase notamment d'étanchéité pour 25 086,87€ ;
- des travaux divers : réfection d'une corniche dangereuse à l'église pour 14 505,61€, réfection de la toiture du kiosque jardin bibliothèque pour 5 476,54 € ;

- la sécurisation du pont sur l'Yèvre pour le plan vélo intercommunal, si la solution est retenue, pour 10 848 € ;
- une enveloppe de 10 000 € pour le début de la rénovation de l'éclairage public, passage en led.
- une évolution du matériel informatique pour 9 000 € ;
- l'achat de bancs pour le bord du canal et le village pour 8 000 € ;
- l'achat de décorations lumineuses pour 6 966 € sans compter les travaux du rond-point de l'église nécessaires à l'installation de l'une d'elles ;
- la participation aux travaux du canal de Berry à vélo pour 6 899,33 €.

100€

Prenons 100 € du budget total : d'où proviennent-ils, à quoi servent-ils ?



37€ Investissements

31€ Charges de personnel

10€ Services à la population

6€ Fonctionnement

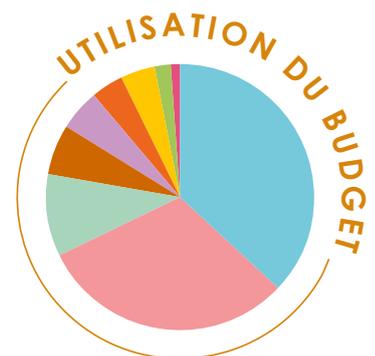
5€ Entretien

4€ Frais financiers

4€ Fluides (énergie-eau)

2€ Animation embellissement

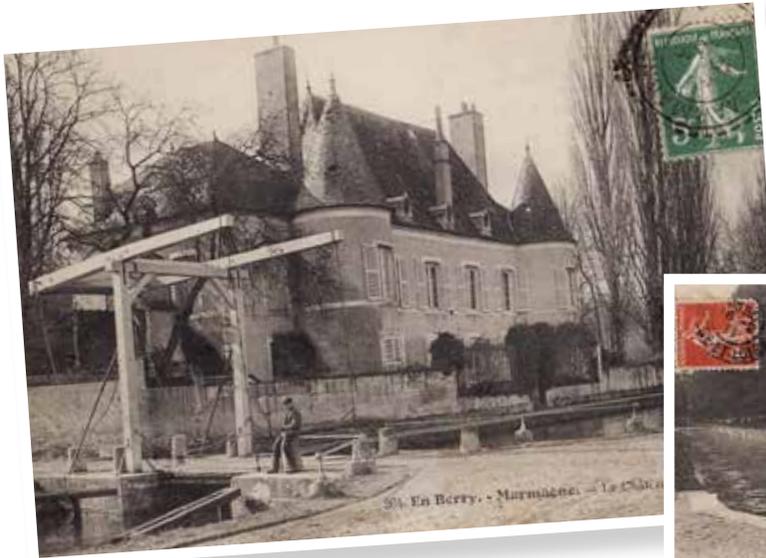
1€ Imprévus





LA TANCHE DE MARMAGNE

Association agréée pour la pêche
et la protection du milieu aquatique.
Site internet : latanche.fr



Rétrospective de la Tanche de Marmagne depuis 1912

- Ⓛ **L'association la Tanche est née le 25 juin 1912**, la même année que l'abbé Pierre et Lucie Aubrac, puis fut insérée au journal officiel le 3 juillet 1912. Les sociétaires, lors d'une première réunion, ont constitué le bureau suivant : président M. Manoury, vice-président M. Fougères, secrétaire M. Chauveau, trésorier M. Martin. Membres Mmes Boucher, Moelan, Faure.
- Ⓛ **Le 24 mai 1914**, à la suite de la démission de M. Manoury, M. Fougères est chargé d'assurer la fonction de président par intérim jusqu'à la fin de l'année en cours.
- Ⓛ **Le 10 juillet 1914**, Henri Poubeau est élu président de la Tanche, assisté en 1920 du secrétaire Martin-Agogue remplacé en 1923 par Octave Buffet. Les assises se consolident.
- Ⓛ Location renouvelée du lot N°25 du Canal de Berry (Les Bulles – St Aubin) pour 30F de fermage qui fut avancé **le 25 novembre 1919** par une souscription spontanée de tous les membres présents à la réunion.
- Ⓛ **Entre 1916 et 1924**, on remarque que le solde financier de la Tanche a considérablement augmenté puisqu'il est passé de 39,40F à 1008,75F.
- Ⓛ **Le 5 juin 1927**, Gaston Delaire est élu président accompagné de Camille Lafaix comme secrétaire qui deviendra trésorier de la fédération en 1942.
- Ⓛ Les effectifs augmentent : 1227 adhérents en **1934**, puis 1305 en **1935** et 1628 en **1938**.
- Ⓛ **Pendant la deuxième guerre mondiale**, Marmagne étant occupé la Tanche est « mise en sommeil ».
- Ⓛ **Le 3 mars 1946**, André Richard est élu président aidé du fidèle secrétaire Camille Lafaix. Les effectifs ont baissé. Les concours locaux reprennent mal car d'autres sont mieux dotés.
- Ⓛ **Le 9 septembre 1954**, un groupe de jeunes propose de reprendre le flambeau. Louis Dupérat est élu président, André Richard reste vice-président et Camille Lafaix secrétaire, M. Pipet devient trésorier le bureau étant complété par l'arrivée de MM. Dubois, Auchère, Thevenin, Massereau, Clément et Joudioux. L'expansion de la « Tanche » est relancée.
- Ⓛ **En 1978**, le parcours sur le canal, de 3 km passe à 10 km de Pierrelay en amont à Beauvoir en aval.
- Ⓛ **L'année 1979** sera celle des drames. Par trois fois, une mortalité due à une pollution décimera le bief amont.
- Ⓛ **Le 13 mai 1973**, la Tanche est chargée d'organiser le Congrès fédéral.
- Ⓛ **En 1992**, M. Babillaud est élu président et prépare la célébration des 80 ans de la Tanche.
- Ⓛ **En 1994**, vidange du bief de Pierrelay à l'écluse des Bulles puis début des travaux de curage et de réfection de l'écluse des Bulles.
- Ⓛ **Mars 1995** le curage du bief Pierrelay, les Bulles, est terminé avec



une estimation de 200 000 mètres cubes de vase retirés.

- Ⓛ **Fin 2009**, vidange du bief de Saint-Aubin à Mehun pour en permettre le curage. Curage et remise en état des écluses et des ponts pris en charge par le Syndicat Intercommunal du Canal de Berry pour la somme de 900 000€.
- Ⓛ **Février 2010**, M. Gilbert est élu président accompagné de M. Baron, vice-président, M. Canivet secrétaire, M. Chigot trésorier, MM. Pelle, Baudry, Auchère, Chantrefoux et Baudiment membres, MM. Darcy et Tessiot faisant office de garde.
- Ⓛ **Fin 2010**, remise en eau du bief de Saint-Aubin à Mehun et rempoissonnement de celui-ci avec nos collègues de Mehun pour une somme de 8000 €, somme prise en charge par les subventions du Conseil général, de la Fédération de Pêche du Cher, de la « Tanche » et du « Gardon Mehunois ».
- Ⓛ Organisation du Congrès départemental le **15 avril 2012** pour les

100 ans de la Tanche. Pour célébrer cet anniversaire des sets de table, dont la maquette réalisée de main de maître par Patrick Baron, notre vice-président, furent offerts aux 263 pêcheurs représentant les 56 AAPPMA du département du Cher.

- Ⓛ **Septembre 2012**, 1^{ère} participation à la brocante de Marmagne en Fête avec un stand de pêche à la truite.
- Ⓛ **En 2013**, 1^{ère} animation pêche dans les classes des écoles de Marmagne et de Berry-Bouy avec les techniciens de la Fédération de pêche.
- Ⓛ **Avril 2014**, grosse pollution entre Pierrelay et Pont-Vert. Le président dépose une plainte à l'ONEMA.
- Ⓛ **29 juillet 2014**, la Tanche relance le concours de pêche qui n'avait plus lieu depuis de nombreuses années. 48 concurrents étaient présents.
- Ⓛ **Septembre 2014**, 1^{ère} pêche électrique de comptage dans l'Yèvre

dans le pré à gauche de la route de Marmagne à Berry-Bouy.

- Ⓛ **2 octobre 2015**, élection du nouveau conseil d'administration. Sont élus : MM. E. Baudry, R. Chigot, P. Crampon, Ph. Dupérat, C. Fèvre, JC. Gilbert, M. Lauvergeat, Jy Pellé, D. Pelé, M. Tinat. Le bureau est composé de MM. JC. Gilbert Président, E. Baudry, vice-président, JY Pellé, secrétaire, R. Chigot, trésorier.
- Ⓛ **En 2016**, la Tanche loue le droit de pêche sur une parcelle appartenant à la commune de Berry-Bouy.
- Ⓛ **En 2017**, la Tanche loue le droit de pêche sur trois parcelles appartenant à M. Th. Mabilat situées sur la commune de Berry-Bouy.
- Ⓛ **Novembre 2017**, Hervé Mabilat est nommé par arrêté préfectoral garde pêche de la Tanche.
- Ⓛ **En 2018**, la Tanche loue le droit de pêche sur deux parcelles situées et appartenant à la commune de Saint Doulchard.

LES COMPÉTENCES DES CONSEILS RÉGIONAUX ET DÉPARTEMENTAUX



Les 20 et 27 juin vous allez voter pour élire vos conseillers régionaux (pour six ans) et départementaux (pour six ans). Petit rappel des compétences des deux conseils qui gèrent votre quotidien à l'échelle régionale et départementale.

LES COMPÉTENCES DES RÉGIONS

Le conseil régional a pour compétence de promouvoir le développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique de la région, le soutien à l'accès au logement et à l'amélioration de l'habitat, le soutien à la politique de la ville et à la rénovation urbaine et le soutien aux politiques d'éducation et l'aménagement et l'égalité de ses territoires, ainsi que pour assurer la préservation de son identité et la promotion des langues régionales, dans le respect de l'intégrité, de l'autonomie et des attributions des départements et des communes.

La région définit un schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) dans lequel sont précisées les orientations en matière d'aides aux entreprises, de soutien à l'internationalisation, d'aides à l'investissement immobilier, d'aides à l'innovation et les

orientations relatives à l'attractivité du territoire régional. Le conseil régional est seul compétent pour définir les régimes d'aides et pour décider de l'octroi des aides aux entreprises de la région. La région anime les pôles de compétitivité. La région participe à la coordination des acteurs du service public de l'emploi sur son territoire. Le président du conseil régional et le préfet élaborent, ensemble, une stratégie coordonnée en matière d'emploi, d'orientation et de formations professionnelles.

La région établit un plan régional de prévention et de gestion des déchets comprenant des objectifs en matière de prévention, de recyclage et de valorisation des déchets.

Concernant la gestion de l'eau et la protection de la ressource, le Conseil régional peut se voir attribuer tout ou partie des missions d'animation et de concertation lorsque l'état des eaux

présente des enjeux sanitaires et environnementaux justifiant une gestion coordonnée des différents sous-bassins hydrographiques de la région.

En matière de transports, la région devient l'autorité organisatrice de l'intégralité de la mobilité interurbaine. La région organise les services non urbains, réguliers ou à la demande, à l'exclusion des services de transport spécial des élèves handicapés vers les établissements scolaires. La région organise aussi les transports maritimes réguliers publics de personnes et de biens pour la desserte des îles françaises (sauf pour les îles qui appartiennent au territoire d'une commune continentale).

La région élabore également un schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (Srdet).

LES COMPÉTENCES DES DÉPARTEMENTS

Solidarités et cohésion territoriale

L'action sociale du département concerne principalement :

- **l'enfance** : aide sociale à l'enfance (ASE), protection maternelle et infantile (PMI), adoption, soutien aux familles en difficulté financière ;
- **les personnes handicapées** : politiques d'hébergement et d'insertion sociale, prestation de compensation du handicap (PCH, loi du 11 février 2005), maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) ;
- **les personnes âgées** : création et gestion de maisons de retraite, politique de maintien des personnes âgées à domicile (allocation personnalisée d'autonomie : APA) ;
- **les prestations légales d'aide sociale** : gestion du revenu de solidarité active (RSA), dont le montant est fixé au niveau national.

La loi NOTRe confie en outre au département, conjointement avec l'État,

l'élaboration d'un schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services aux publics (SDAASP).

Éducation

Le département assure :

- la construction, l'entretien et l'équipement des collèges ;
- la gestion des agents techniciens, ouvriers et de service (TOS).

Aménagement et transports

L'action du département concerne principalement les domaines suivants :

- l'équipement rural, le remembrement, l'aménagement foncier, la gestion de l'eau et de la voirie rurale, en tenant compte des priorités définies par les communes ;
- les services de transport spécial des élèves handicapés vers les établissements scolaires ;
- la gestion de la voirie départementale ;
- la gestion des ports maritimes et intérieurs, ou de certains aérodromes

peut être transférée, par l'État, des départements aux autres collectivités territoriales.

Le SDIS (service départemental d'incendie et de secours) est chargé de la protection contre les incendies et gère les sapeurs-pompiers du département. Il participe également aux opérations de secours en cas d'accidents, de catastrophes naturelles...

Action culturelle, sportive...

Le département a également une compétence culturelle (création et gestion des bibliothèques de prêt, des services d'archives, de musées, protection du patrimoine...). Cette compétence est clairement qualifiée par la loi NOTRe de «compétence partagée» entre les communes, les départements, les régions et les collectivités à statut particulier, de même que les compétences en matière de sport, de tourisme, de promotion des langues régionales et d'éducation populaire (art. 103 s. loi NOTRe ; art. L. 1111-4 CGCT).

Sources : vie-publique.fr



ATTENTION

Cette année les élections se dérouleront au gymnase au lieu de la salle des fêtes.

ARIELLE CHAUMET

Depuis quand êtes-vous installée à Marmagne ?

Je suis arrivée à Marmagne en février 1989, j'y ai fait construire ma maison et je suis devenue maman en 1990. J'y ai créé mon activité de coiffeuse à domicile depuis 1995.

Je participe activement en tant que trésorière au sein de l'association Marmagne en Fête et auparavant trésorière de l'ESMB.

Présentez-nous votre activité.

Je suis coiffeuse à domicile et il y a 1 an et demi j'ai suivi une formation de prothésiste capillaire. Je propose ce service à domicile aux femmes et aux hommes dans le cadre du cancer ou atteints d'alopécie afin de les aider à accepter leur image corporelle.

Je me rends au domicile des personnes en toute intimité. Je me déplace dans un rayon de 60 à 70 km et éventuellement dans les hôpitaux et les cliniques.

Je travaille avec un fournisseur ayant un large choix de bonnets, foulards et turbans.

Comment ça se passe ?

Lors d'un premier rendez-vous je me rends au domicile de la personne et nous faisons le choix de la forme, de la couleur et de la nature du cheveu de la prothèse (cheveux naturels ou synthétiques avec 30% de cheveux naturels). La personne peut choisir trois prothèses maximum et ensuite, lors d'un deuxième rendez-vous, nous procédons à l'essayage et au choix définitif.



Quel est votre statut ?

Je suis artisan-coiffeuse prothésiste capillaire, affiliée à un service de remboursement (CPAM). J'établis une feuille de soin pour le remboursement.

Si vous êtes intéressé(e), n'hésitez pas à me contacter au 06 65 06 35 76.

VENTE DE PANIERS MARAÎCHERS

Retrouvez les produits de la Corbeille Berrichonne, issus d'une culture raisonnée, de qualité et provenant exclusivement des produits maraîchers locaux, sur la place de l'église **le mercredi de 16h à 17h.**

06 46 87 83 30

lacorbeilleberrichonne@gmail.com



STUDIO 34

Je m'appelle Amandine, je suis une jeune photographe qui vient de se lancer pleinement dans mon activité !



Après une période loin de nos proches, je vous propose de vous retrouver à travers une séance photo. Pourquoi pas vous ?

Mon but est de faire des photos qui vous ressemblent, photographier vos liens, vos sourires, vos regards... en extérieur ou chez vous.

Pour qu'à la fin de la séance vous ayez passé un beau moment ensemble mais aussi pour que vous puissiez regarder ces photos et vous rappeler la joie de cet instant.

En famille, en couple, entre amis, pour votre mariage...

Je suis à l'écoute de vos projets, n'hésitez pas à m'envoyer un petit message, je serais ravie de parler avec vous de vos envies !

Voici le lien de mon site internet : www.studio34photo.fr

Par téléphone ou sms :
06 52 05 43 33

Par mail :
studio34photographie@gmail.com



LE GÎTE LA BERGERIE DU CROS

Envie de calme, de nature ?
Besoin de détente ?

Dans un écrin de verdure, la Bergerie du Cros, entièrement rénovée vous accueille depuis le 1^{er} juin.

Pour un séjour en famille, entre amis, un séminaire, n'hésitez pas à réserver ce havre de paix (maxi 10 pers).

Gîte la bergerie du Cros
Route de Mehun
18500 Marmagne
06 07 08 96 02

ACTION SOCIALE

ÉQUIPE MOBILE GÉRONTOLOGIQUE TERRITORIALE DU CHER (EMGT 18)



L'Equipe Mobile Gérontologique Territoriale du Cher (EMGT18) est une création du Groupement Hospitalier de Territoire du Cher, dont l'activité a débuté en avril 2018.

Cette nouvelle prestation consiste à faire un dépistage de la fragilité des personnes âgées de 60 ans et plus, autonomes ou qui ont besoin de très peu d'aide, en intervenant à leur domicile, **gratuitement**.

L'objectif principal étant le **maintien de la qualité de vie à domicile**.

Il faut impérativement le consentement écrit de la personne pour que nous puissions l'évaluer.

Toute personne faisant partie du corps médical ou non (associations, mairie, CCAS, CLIC, MAIA, entourage, famille) peut demander notre intervention, y compris la personne elle-même.

Il suffit simplement de répondre aux quelques questions posées (si la personne vit seule, se sent fatiguée, a perdu du poids, se plaint de problèmes de mémoire, a des difficultés à se déplacer et a une marche ralentie). Une seule réponse positive suffit pour justifier notre intervention.

Notre évaluation au domicile de la personne consiste à faire un « bilan de santé complet » puisque l'infirmière évalue la vue, l'audition, la présence ou non de troubles cognitifs, le risque de dépression, l'autonomie à domicile, l'équilibre alimentaire pour voir s'il y a un risque de dénutrition, l'activité physique en faisant des « exercices » de marche et d'équilibre pour prévenir le risque de chute, voir s'il y a des aidants auprès de la personne évaluée, faire un point sur ses antécédents et traitements personnels.

Suite à notre visite, le médecin gériatre de notre équipe va établir un bilan ainsi qu'un Projet Personnalisé de Prévention (PPP), qui seront envoyés à la personne elle-même et son médecin traitant. À distance, une réévaluation sera programmée, environ 3 à 6 mois plus tard, pour faire le point et voir si les recommandations ont été bénéfiques pour la personne.

Notre équipe est composée de 3 infirmières (réparties sur différents secteurs afin de couvrir tout le territoire du Cher), 2 médecins gériatres et 1 AMA (anciennement secrétaire).

Il est estimé à 15 000, le nombre de personnes pouvant être concernées par ce dépistage.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à nous contacter.

EMGT18

02 48 48 47 51

Secrétariat de l'EMGT 18, du lundi au vendredi, de 9h à 17h, au 02 48 48 47 51.

emgt18@ch-bourges.fr

<https://youtu.be/ilfYCdVHn4g>

<https://www.ch-bourges.fr/le-ch-jacques-coeur/le-ght-du-cher/les-projets-en-cours/>